

**4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025**  
**24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025**

**4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**24 ET 25 JUILLET 2025**

**2025 / E4 /045**

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE  
MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

**OBJET** : l'énergie et les problématiques structurelles insulaires

Merci monsieur le conseiller,

Comme vous le soulignez, l'approvisionnement en électricité de la Corse repose sur un trépied. Premièrement, les centrales thermiques de Lucciana et du Vazzu, les liaisons électriques avec l'Italie et la Sardaigne, SACOI et SARCO, et les énergies renouvelables, notamment hydraulique, pour deux tiers, et photovoltaïque, pour le tiers restant. Je rappelle que le système électrique de la Corse dispose d'une puissance garantie d'environ 720 MW, avec les centrales et les liaisons avec l'Italie, auxquelles on ajoute une puissance cumulée d'environ 280 MW, ce qui nous amène à peu près à 1000 MW. 280 MW, c'est pour les filières renouvelables, notamment, comme je l'ai dit, solaire, éolien et hydraulique.

On a, bien sûr, de forts aléas de consommation, au-delà de la capacité de production, qui sont liés à l'utilisation, vous le savez, du chauffage en hiver, et plus récemment, de la climatisation en été. Toujours un peu moins de chauffage en hiver et toujours un peu plus de climatisation en été, ce sont les effets du réchauffement climatique. Donc, le risque en matière de sécurité

d'approvisionnement, c'est surtout en période de pointe, soit les pointes hivernales, soit les pointes estivales.

La pointe hivernale, on constate ces dernières années qu'elle se stabilise autour de 280 MW, en raison, probablement, des hivers doux, des campagnes de sensibilisation, des programmes d'économie d'énergie.

En revanche, la pointe estivale augmente. Elle a atteint 441 MW en 2024, donc au pic de la saison estivale 2024, et en juin 2025, on a même atteint déjà 420 MW. C'est relativement haut, en dehors de la haute saison touristique. C'est rare d'avoir de tels chiffres, probablement en raison des fortes chaleurs et aussi de la multiplicité des usages de l'électricité, développement de la clim, je l'ai dit, ou des véhicules électriques. Je rappelle que la problématique estivale est renforcée, par rapport à celle hivernale, en raison de moyens qui sont indisponibles.

L'été, par exemple, la liaison SARCO est limitée en période estivale, la liaison avec l'Italie, et le recours à la grande hydraulique, vous le savez, est réduit également en raison de la baisse de la ressource et des contraintes d'usage des grands barrages. Dans ce contexte, des actions ont été menées par EDF, notamment avant la saison estivale, pour sécuriser le parc. Il y a eu des opérations de maintenance sur les centrales thermiques, notamment celle du Vazziu, qui est vieillissante.

Des interconnexions et des équipements hydrauliques ont été sécurisés, et on a des niveaux de disponibilité optimaux à l'entrée de la période estivale. Les retenues d'eau sont correctement remplies, à l'exception de Sampolu, et le déstockage a démarré fin juillet pour répondre à la demande.

C'est ce qu'on fait habituellement. À cela s'ajoutent 52 MW de groupes électrogènes qui sont mobilisables en moins de 15 minutes, en cas d'urgence, en cas de pointe de consommation, et cela depuis le 1er juillet.

Concernant notre taux d'autonomie énergétique, il est actuellement d'environ un tiers, et si les prévisions de la PPE sont réalisées, il devrait doubler à l'horizon 2028, donc à très court terme. En matière de prospective, dans les prochaines années, à très court terme, le remplacement du Vazziu, dont vous avez parlé, par la nouvelle centrale du Ricantu au biocarburant, l'arrivée de SACOI 3, dont la puissance va être augmentée pour 2030, le projet de STEP de Lugu Di Nazza, autant de leviers qui vont nous permettre de sécuriser durablement le système d'ici les cinq prochaines années.

Dans l'attente de ces nouveaux équipements, il faut poursuivre les efforts avec deux leviers, le développement des ENR, notamment du photovoltaïque, avec des objectifs importants dans la PPE, et le renforcement des opérations de rénovation des bâtiments ou encore, par exemple, de l'éclairage public.

Donc, des actions qui sont directement liées à la PPE. Vous l'avez dit, nous attendons le décret du gouvernement depuis deux ans, depuis mars 2023. Pour le coup, on ne peut pas nous accuser d'être en retard. Ce décret doit être signé sans délai. On a interpellé une nouvelle fois le gouvernement. Le ministre Marc Ferracci, lors de sa dernière venue en Corse, s'était engagé à le publier avant l'été. Suite à nos derniers échanges, il nous

assure que le décret sera arrêté en septembre pour être mis à l'enquête publique tout de suite derrière, et donc on pourrait espérer qu'il soit promulgué avant la fin de l'année.  
Concernant la démographie, je vous propose que cette question-là soit traitée cet après-midi, notamment dans le cadre de l'examen du PADDUC.

Je vous remercie.